

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 07932
Numéro SIREN : 509 600 193
Nom ou dénomination : ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2022 sous le numéro de dépôt 16620

ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 130.113.273 Euros
Siège social : 42, Avenue de Bobigny
93130 NOISY LE SEC

RCS BOBIGNY 509 600 193

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux,
et trente-et-un mai, à onze heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président suivant lettres recommandées et emails en date du 20 mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur David GUYONNET (le Président de séance) préside la séance en sa qualité de Directeur général délégué de la Société.

Monsieur Joffray COTTIN est désigné comme secrétaire de séance.

La Société NV AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 130.113.273 actions sur les 130.113.273 composant le capital social de la Société, soit plus du quart des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour ordinaire suivant :

[...]

- *Démission de Monsieur Jacques Bouthier de ses fonctions de Président,*
- *Démission de Monsieur David Guyonnet de ses fonctions de Directeur général délégué,*
- *Nomination de Monsieur David Guyonnet en qualité de nouveau Président de la Société,*
- *Questions diverses*

Monsieur David Guyonnet donne lecture des différents rapports soumis à l'Assemblée. Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

HUITIEME RESOLUTION

Connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Jacques Bouthier de son mandat social de Président de la Société, l'Assemblée Générale prend acte de ladite démission, qui deviendra effective à compter de la nomination d'un nouveau Président, telle que proposée ce jour.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

NEUVIEME RESOLUTION

Connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur David Guyonnet de son mandat social de Directeur général délégué de la Société, l'Assemblée Générale prend acte de ladite démission, qui deviendra effective à compter de la nomination de Monsieur David Guyonnet en tant que Président, telle que proposée ce jour.

L'Assemblée générale décide de ne pas nommer de nouveau Directeur général délégué.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DIXIEME RESOLUTION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur David Guyonnet en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur David Guyonnet a déclaré qu'il acceptait d'ores et déjà ces fonctions et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la Société pour l'exercice dudit mandat de Président, ce dont il donne acte par la signature du présent procès-verbal.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, Monsieur David Guyonnet représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Jusqu'à nouvel ordre, la rémunération de Monsieur David Guyonnet en tant que Président de la Société restera identique à celle qui lui a été versée en 2021 au titre de son mandat de Directeur général délégué. Il aura droit au remboursement des frais exposés pour l'accomplissement de son mandat, sur présentation de justificatifs.

L'Assemblée Générale prend acte que la cessation des fonctions de Monsieur Jacques Bouthier en tant que Président et de celles de Monsieur David Guyonnet en tant que Directeur général délégué est désormais effective.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale qui seront nécessaires.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le secrétaire de séance.



Le Président de séance
Monsieur David GUYONNET



Le secrétaire de séance
Monsieur Joffray COTTIN